



COMPTE-RENDU de la réunion du COMITÉ DIRECTEUR

Du 25 juin 2016, au Siège Fédéral

Présents : Joël Dhumez Président,

Isabelle BAUDEAN, Isabelle COQUIARD, Liliane LAURENT, Nicolas METAY, André MONROCHE, Stéphane MUNOZ, Yvon NUGEL, Geneviève PETEY, Rodolphe REDON, Virgile RENAUDIE, Luc SERBELLONE, Philippe SUISSE, Alain SZENICER, Guillaume LIVONNEN, Thierry MARDARGENT.

Excusés/Absents : Marie ALIBERT, Marlène CIESLIK, Christine DELAGRANGE, Gilles LE DUIGOU, Frank MAY, Lucien BARRECA, Bertrand DUBREUIL.

ORDRE DU JOUR


1. **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 avril 2016 à Paris
2. **Retour sur les Assises** : **Guillaume LIVONNEN**
3. **Commission Nationale Jeunes** : **Guillaume LIVONNEN**
 - ☞ Championnats de France Jeunes à l'Île de la Réunion
4. **Commission Statuts et Règlement Juridique** : **Alain SZENICER**
 - ☞ Bilan sur les réponses des Comités Départementaux (et ligues si nécessaire)
 - ☞ Statuts particuliers du CD 68 Haut-Rhin et autres
5. **Assemblée Générale ordinaire et électorale** : **le Président et Alain SZENICER**
 - ☞ Informations sur le lieu et les horaires
 - ☞ Commission électorale
6. **Distinctions médailles et gants saison 2015-2016** : **le Président**
7. **Commission Nationale Arbitrage** : **Rodolphe REDON**
 - ☞ Proposition de modifications du règlement arbitrage
8. **Finances** : **Nicolas METAY**
 - ☞ Analyse du budget
9. **Commission Nationale des Compétitions** : **Yvon NUGEL**
 - ☞ Calendrier des compétitions
 - ☞ Proposition de modifications
10. **Direction Technique Nationale** : **Thierry MARDARGENT**
 - ☞ Sélection France Assaut
 - ☞ Proposition diagnostic
 - ☞ Signatures du Président de conventions avec certaines fédérations ou organismes
11. **FISav – CESav** : **le Président**
 - ☞ Proposition des 3 membres aux instances FISav et CESav (à voter)
12. **Commission – secteur International** : **Gilles LE DUIGOU**
 - ☞ Retour sur les Championnats d'Europe Combat Korinthos (Grèce)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 avril 2016 à Paris
Approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur les Assises

La rédaction et la communication sur le site de la fédération aura bien lieu dans les délais annoncés.

3. Commission Nationale Jeunes


 Championnats de France Jeunes à l'Île de la Réunion

Guillaume LIVONNEN présente un bilan très positif de ces finales Jeunes 2016 (PowerPoint). Le Président et les membres du Comité Directeur remercient vivement Liliane LAURENT pour cette qualité d'organisation. Liliane tient à remercier la Fédération pour sa confiance, les clubs de l'Île de la Réunion et la CNJ pour leur aide précieuse et indispensable à la réussite de ces Finales.

Pour l'instant, le budget réalisé est de 86 000 euros. Il ne devrait pas évoluer énormément.

Le trophée Denise AVEDIGUIAN a été remporté cette année par la Ligue Flandres-Artois.

4. Commission Statuts et Règlement Juridique

 Bilan sur les réponses des Comités Départementaux (et ligues si nécessaire)

Les textes (x2 : Statuts Ligues et Comités Départementaux) ont été envoyés aux membres du CD au préalable. Également les statuts et règlements intérieurs modifiés du CNCCB, qui seront présentés cet après-midi même à l'Assemblée Générale du CNCCB où seront présents le Président de la FFSbf, le DTN, et certains membres du Comité Directeur Fédéral.

Liliane LAURENT revient sur le décompte des voix :

pour avoir le droit au vote : 21 adhérents = 1 voix. Ce qui veut dire qu'un club de moins de 21 adhérents n'aura pas le droit de voter, ce qui risque selon elle, de poser un problème sur l'Île de la Réunion.

Alain SZENICER regarde à savoir s'il est possible de mettre en place une dérogation pour les DOM-TOM.


Ont été proposés au vote :

- Statuts ligues (versions 1 et 2) : ***une abstention, 13 voix POUR, adopté à la majorité***
- Statuts Comité Départementaux : ***Approuvé à l'unanimité***
- Statuts et règlement CNCCB : ***Approuvé à l'unanimité***

 Statuts particuliers du CD 68 Haut-Rhin et autres

Les documents rédigés ont été modifiés selon les spécificités locales et envoyés au département 68.

5. Assemblée Générale ordinaire et élective

 Informations sur le lieu et les horaires

L'Assemblée Générale se tiendra dans le 9^e arrondissement de Paris le samedi 24 septembre 2016 à partir de 10h00. La mairie du 9^e met à disposition la Salle des Conseils où se tiendront les Assemblées Générales ordinaire et élective.

À ce jour est prévu un dîner festif le soir au César Palace (à confirmer).

Les participants auront le choix de se loger où ils le veulent, un maximum de 80 euros leur sera remboursé sur justificatifs, ce qui correspond à une nuit et un petit-déjeuner.

Approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur.

 Commission électorale

Trois membres doivent composer cette commission électorale.

Sont prévus : Rachid BOUDJENAH et deux membres du CROSIF


Approuvé à l'unanimité.

6. Distinctions médailles et gants saison 2015-2016

Les demandes ont été analysées et validées selon le règlement de la fédération.

Le Président fait état des distinctions et des récipiendaires.

7. Commission Nationale Arbitrage : Rodolphe REDON

 **Proposition de modifications du règlement arbitrage**

Article 1 : La délégation Officielle

1.2 Les membres de la délégation officielle doivent respecter la charte de l'officiel annexée au présent règlement.

1.3 Afin d'éviter une situation où un officiel serait partie prenante dans une rencontre (appartenance au même club que l'un des tireurs, entraîneur d'un des tireurs, lien de couple ou de parenté avec l'un des tireurs), le délégué officiel affectera pour cet officiel par ordre de priorité décroissante :

- En pause
- Comme délégué aux tireurs
- Comme chronométrateur
- Comme arbitre

Tout officiel qui pourrait être partie prenante lors d'une rencontre devra le signaler au délégué officiel en début de réunion.

Pour les compétitions et les élections départementales ou régionales, s'il advenait néanmoins qu'un officiel puisse se trouver partie prenante malgré l'application des dispositions ci-dessus en raison du manque de disponibilité d'officiels, le délégué officiel devra informer le tireur adverse et son second avant la rencontre. En ce cas le second du tireur devra :

- Soit accepter par écrit la composition de la délégation officielle de la rencontre, ce qui entraîne la renonciation à toute réclamation ultérieure pour ce motif,
- Soit émettre une réserve, en ce cas s'il y a réclamation pour un motif d'officiel partie prenante : la réclamation ne sera pas recevable si la décision est unanime, et pourra être recevable autrement.

Approuvé à l'unanimité

Article 5 – L'Arbitre

5.3 Attributions de l'arbitre.

10) Veiller à ce que les deux tireurs se saluent correctement au début et à la fin de chaque rencontre.

Approuvé à l'unanimité

5.9.2.1 d) Délai de récupération : l'arbitre peut laisser le tireur ou la tireuse récupérer, s'il estime que la situation est justifiée et qu'il ou elle est en mesure de reprendre l'assaut.

Approuvé à l'unanimité

5.9.2.2 – En combat

1. S'il s'agit d'un « hors-combat » sur un coup au triangle génital ou à la poitrine pour les féminines : l'arbitre peut, selon son appréciation, laisser le tireur ou la tireuse récupérer sans le ou la compter. L'autre tireur doit rejoindre le coin neutre opposé au point de chute ou d'arrêt de son adversaire.

Sinon et dans tous les autres cas de « hors-combat », l'arbitre compte les secondes tandis que l'autre tireur doit rejoindre le coin neutre opposé au point de chute ou d'arrêt de son adversaire. Si ce tireur ne s'exécute pas l'arbitre suspend provisoirement le compte des secondes jusqu'au respect de cette règle.

Approuvé à l'unanimité

Article 7 – Le service médical

- a. Le service médical ~~devra~~ pourra avant le début de la réunion examiner chaque tireur et déclarer s'il le considère apte à participer à la rencontre.

Approuvé à l'unanimité

Article 11 – L'enceinte

11.1 L'enceinte

Elle sera un carré ayant les dimensions suivantes entre corde :

~~6m de côtés maximum, 4,90m de côté minimum~~

Est remplacé par :

« Elle est un carré délimité par 4 rangées de cordes dont les dimensions intérieures sont comprises entre 4,90 m et 6,10 m. Les enceintes à 3 cordes sont tolérées. »

11.2 Le Plancher

~~devra être horizontal, solide et bien joint, et débordera hors cordes de 0,5 m au minimum de chaque côtés~~

~~Sera recouvert d'une forte toile bien tendue sous laquelle sera disposé un feutre de 1 à 2 cm d'épaisseur au maximum, ou un tapis de matière souple de même épaisseur.~~

~~Ce feutre ou tapis devra s'étendre sur toutes les parties de l'enceinte, y compris les parties débordantes.~~

Est remplacé par :

« Le plancher de l'enceinte doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint.

Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91 m et 1,22 m au-dessus du sol. Les rings de plain-pied sont tolérés. Il se situe à 1m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre caoutchouc ou autres matériaux possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1,3 cm à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30 m de celles-ci.

Les poteaux des coins destinés aux tireurs sont peints, l'un en rouge (à gauche de la table des officiels), l'autre en bleu. Les deux autres, représentant les coins neutres sont peints en blanc.

Les tirants des cordes au coin sont protégés par des coussins de rembourrage de même couleur. »

11.3 – Les cordes

~~L'enceinte sera entourée de trois rangs de forte cordes de 2 à 3 cm de diamètre et entourée d'étoffe ou de plastique.~~

~~Les cordes devront être au minimum à 0,30 m des poteaux (ou des fixations) et les coins seront rembourrés de la base au sommet par un coussin de protection.~~

~~Si l'enceinte est montée sur une scène, ou tout autre endroit où elle serait à proximité d'un mur ou cloison, la distance entre ce mur (ou cloison) et les cordages de l'enceinte devra être au moins de 1,5 m.~~

Les trois cordes seront ainsi placées :

la première à ... 0,40 m du plancher

La deuxième à ... 0,8 m du plancher

La troisième à ... 1,3 m du plancher

Exceptionnellement, l'enceinte pourrait être entourée de quatre cordes :

Les trois (4) cordes seront reliées verticalement par des lanières équidistantes entre chaque coin.

Dans ce cas, la troisième corde est à 1,2 m de la quatrième corde, 1,5 m du plancher.

Est remplacé par :

« L'enceinte est délimitée par trois ou quatre rangées de cordes dont le diamètre est compris entre 3 et 5cm, et placé respectivement :

- **Pour les rings à 3 cordes : à 40 – 80 – 130 cm du plancher**
- **Pour les rings à 4 cordes : à 40 – 70 – 100 – 130 cm du plancher**

Les cordes sont reliées entre elles par deux bandes de toiles fines de 3 à 4 cm de largeur, placées à intervalle régulier sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès à l'enceinte se fait par trois escaliers :

- **Pour les tireurs, et les seconds : un escalier à chacun des coins rouge et bleu**
- **Pour les officiels, le médecin et le présentateur : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels. »**

Approuvé à l'unanimité

Article 14 – le Jugement

14.2.2 Modalités de décision par la notation

Est supprimé :

~~« Non décision (si les deux tireurs n'ont obtenus que des X à toutes les reprises.~~

~~Non décision (à l'unanimité ou à la majorité des juges).~~

~~f) « Refus d'Assaut » : décision donnée par l'arbitre avec l'accord des juges : « Non décision pour refus d'Assaut »~~

14.3.2

~~À la fin du combat, quand il a atteint son terme normal, c'est l'addition des points de chaque reprise qui détermine pour chaque juge le vainqueur dans la mesure où il n'y a pas des X à toutes les reprises (non décision)~~

~~Non décision (si les deux tireurs n'ont obtenus que des X à toutes les reprises)~~

~~Non décision (à l'unanimité ou à la majorité des juges)~~

14.4.2

~~Non décision (si les deux tireurs n'ont obtenus que des X à toutes les reprises)~~

~~Non décision (à l'unanimité ou à la majorité des juges)~~

~~h) Non combat~~

~~Décision donnée par l'arbitre avec l'accord des juges : « non décision » pour « non combat ».~~

Toutes les suppressions sont approuvées à l'unanimité.

Suppression dans le règlement compétition des dispositions relatives aux officiels pouvant être partie prenante.

Approuvé à l'unanimité

Article 15 - règles morales

- Le salut du tireur

La manière dont le salut s'exécute est la suivante :

A partir de la position debout «station droite», pieds joints et bras le long du corps,

- 1er temps : porter le gant droit ouvert face au corps à la hauteur du pectoral gauche
- 2ème temps : déplier ce bras sur le côté en oblique en bas.

- La charte de l'officiel

- Être licencié et en possession d'un certificat médical
- Respecter et faire respecter l'éthique de la Savate bf
- Respecter et faire respecter les règles
- Respecter mes engagements
- Prendre les décisions en toute impartialité
- Rester neutre en toutes circonstances
- Avoir l'esprit d'équipe
- Respecter les décisions de l'équipe en acceptant les avis contraires
- Ne pas extérioriser mes sentiments pendant une rencontre
- Respecter le devoir de réserve en toutes circonstances
- Porter la tenue exigée par le règlement d'arbitrage
- Accepter les commentaires et remarques des Délégués Officiels évaluateurs.

Approuvé à l'unanimité

8. Finances

Analyse du budget

Rien de particulier par rapport à la dernière analyse et vote du Comité Directeur du 02 avril 2016.

9. Commission Nationale des Compétitions

Calendrier des compétitions

Quelques dates sont déjà sollicitées par des organisateurs :

- **Tournoi qualificatif élite : 21 et 22 janvier 2017 Toulouse**
- **Demi-finale Elite A : 25 février 2017 Beauchamp**
- **Demi-finale Elite A : 18 février 2017 Pamiers**
- **Tournoi qualificatif championnat Technique**
 - *Brest 1er et 02 Avril (CDBF 29)
 - *Marseille 15 et 16 Avril (à confirmer)
- **Finales juniors 29 Avril Hellemmes (BF Quiquinoise)**
- **Tournoi de France 20 et 21 Mai - Léon (40 Landes)**
- **Championnat de France Jeunes 03 et 04 Juin - La Côte Saint-André (Savates Côtoise) (à confirmer)**

Proposition de modifications

Tournoi de France Séniors : ouvrir cette compétition aux vétérans

Approuvé à l'unanimité

Pesée le vendredi soir avec les DO convoqués pour les tournois qualificatifs.

Approuvé à l'unanimité

Réaliser le tournoi qualificatif du championnat de France technique sur deux week-ends.

Approuvé à l'unanimité

Modification territoriale à mettre en place dès septembre 2016 pour les compétitions selon le découpage des secteurs proposés par la CNC.

Non à la majorité : deux voix POUR et 12 voix CONTRE

A l'issue des tournois qualificatifs pour les poules uniques de 4 ou 5 tireurs : les deux mieux classés vont directement en finale.

Approuvé à l'unanimité

Vérification de la prise des licences des tireurs : les RSC demandent l'obtention d'un code d'accès.

Oui à la majorité : 1 abstention

Repêchage

Proposition de modifications : « Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélections décentralisées (niveau Département, ligues, secteurs) un repêchage ~~du finaliste~~ (rencontre effective) est autorisé dans le cas où le tireur initialement sélectionné serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité **à l'organiser et** à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur dans le respect absolu des dates de forclusion. »

Approuvé à l'unanimité

10. Direction Technique Nationale

Sélection France Assaut :

Suite au comité de sélection de l'EQF Assaut qui a eu lieu lors des finales techniques à Chevigny, le 30 avril 2016, le DTN présente la liste des titulaires l'EQF Assaut H/F 2016 qui représenteront la France lors du championnat du monde en Croatie (8 au 11 septembre 2016), à Varaždin.

Il rappelle les dates de stage prévues pour ce collectif en précisant que seuls les titulaires seront convoqués:

- 18/23 Juin à Dinard
- 14/18 Août à Toulouse
- 4/7 Septembre à l'INSEP

L'ensemble des athlètes ont accepté la sélection.

Le premier stage à Dinard s'est bien déroulé, le retour est très positif des athlètes.

Suite au comité de sélection de l'EQF – 18 ans qui a eu lieu à l'issue du championnat de France Jeunes, le DTN présente la liste avec la réserve que chaque sportif accepte cette sélection.

Il rappelle que l'EQF des – 18 ans aura un regroupement du 12 au 14 juillet 2016 à l'INSEP

Le championnat d'Europe des – 18 ans aura lieu en Bulgarie à Sofia du 14 au 17 juillet 2016.

L'ensemble des sportifs vont recevoir un ensemble de documents concernant le stage et la compétition. Seuls les sportifs qui auront un ou plusieurs adversaires feront le déplacement.

Proposition diagnostic

Signatures du Président de conventions avec certaines fédérations ou organismes

Résultats Europe Combat en Grèce :

- Juniors Garçons 7 représentants :

5 médailles d'or et deux médailles d'argent

- Séniors Homme 8 représentants :

2 sportifs en finale direct en attente d'adversaire (forfait pour blessure)

2 sportifs éliminés en ½ finale

4 sportifs en Finale (elles auront lieu le dernier trimestre 2016)

- Seniors Femme 7 représentantes

4 sportives qualifiées en finales (elles auront lieu le dernier trimestre 2016)

3 sportives en finale directe : 3 médailles d'or

Développement :

Le DTN a présenté les documents réalisés par Eléonore, stagiaire à la fédération pour trois mois. Elle a réalisé une cartographie sur plusieurs ligues pour visualiser l'implantation actuelle de la savate au regard des collectivités territoriales (bassins de population). Elle a fait ressortir les politiques territoriales dans les départements ou certaines agglomérations ou Iles de loisirs.

Ces documents sont des bases de travail pour que les ligues puissent faire un diagnostic de leur territoire. Pour information, le DTN va participer courant juin à un groupe de travail au ministère sur la stratégie de développement des sports sur sable.

La DTN en lien avec Guillaume LIVONNEN (chargé de développement) travaille sur le dossier service Civique pour obtenir un agrément collectif.

Convention/partenariat :

Le 19 juin 2016, le Président Joël DHUMEZ, accompagné du DTN, a signé une convention avec la fédération des clubs de la défense avec comme objectif principal de renforcer les relations avec les clubs de la défense en favorisant la promotion de la Savate boxe française.

Dans ce cadre d'une action organisée par la ligue d'IDF des clubs de la défense le 11 juin à Grigny, la fédération et la ligue d'IDF de Savate seront présentes pour une démonstration de Savate et de Canne de combat.

Le 11 juillet 2016 à Beauvais, le Président Joël DHUMEZ devrait signer une convention avec la Fédération Française Sportive et Educative de l'Enseignement Privé 1er et 2ème degré (UGSEL), le DTN fera le déplacement avec le Président, des démonstrations et des initiations de Savate sont prévues ce jour-là.

Formation :

Le DTN souhaite que l'organisme de formation prenne forme en lui donnant un nom, une organisation pédagogique, administrative et financière en déterminant les responsabilités.

La matérialisation de cet organisme devrait contribuer à une meilleure lisibilité et à l'image positive que nous voulons donner.

Cet organisme pourrait travailler sur plusieurs axes :

- La formation des professionnels
- La formation des bénévoles
- La formation des dirigeants
- La formation des officiels

Ensuite une phase de travail avec les OPCA devra s'engager (UniFormation et AGEFOS PME) pour établir un plan de formation.

Nouveau BP : « Activité de la Savate »

Le secteur formation a œuvré pour réaliser le dossier d'habilitation et le ruban pédagogique ainsi que les modalités de certification de ce nouveau BP pour que nous puissions présenter le dossier à la DRJSCS de Lyon afin qu'une session soit organisée courant 2017 en RA.

Nous sommes dans l'attente de sa parution au Journal Officiel.

A terme nous souhaiterions mettre en place 4 ou 5 BP sur le territoire.

11. FISav-CESav

Proposition des 3 membres aux Instances FISav et CESav

Proposition de trois membres : Rodolphe REDON, Gilles Le DUGOU et le Président de la Fédération nationale Joël DHUMEZ

Approuvé à l'unanimité

12. Commission – secteur international

Retour sur les championnats d'Europe Combat Korinthos

Les championnats d'Europe 2016 qui se sont déroulés à Korinthos en Grèce du 09 au 12 juin ont été une réussite : organisation, accueil, infrastructure, déroulement, rencontres.

13. Divers

Engagement de service civique - Demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique : Guillaume LIVONNEN

Vu la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique permettant de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir (tant citoyen que professionnel), tout en se mobilisant sur les défis sociaux et environnementaux.

Considérant que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités du projet fédéral par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux sociaux. La Fédération Française de SAVATE souhaite s'engager dans cette démarche qui nécessite plusieurs étapes :

La détermination de missions et du nombre de volontaires à accueillir à compter du 1er septembre 2016 : 6 volontaires, sur la base d'un contrat d'engagement de service civique d'une durée de 6 à 10 mois, sur une durée hebdomadaire de 24 heures au sein de la fédération et de ses organes déconcentrés.

L'obtention de l'agrément auprès de l'Agence du service civique autorisera le président de la Fédération et de ses organes déconcentrés à accueillir des volontaires, et la contractualisation de l'engagement avec chacun des jeunes volontaires.

Propositions :

- approuver le projet de mise en œuvre du service civique au sein de notre fédération et de ses organes déconcentrés;
Approuvé à l'unanimité
- autoriser le président à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique
Approuvé à l'unanimité

Photocopieur

La fédération a résilié le contrat qui l'a lié à une société de photocopieur jusqu'au 30 septembre 2016. Une étude comparative est en cours : technique, prix (cf : tableau comparatif fourni aux membres du CD ce jour).

Deux sociétés se sont déplacées à la fédération dans le cadre de cette étude : SAMSUNG et XEROX.

Après analyse des avantages et des inconvénients de chaque marque et de leur proposition, le Comité Directeur a procédé à un vote pour en choisir l'une de ces 2 propositions.

La société XEROX a été choisie à la majorité : 1 CONTRE, 2 abstentions et 11 POUR.

Licences

Guillaume LIVONNEN a remis un tableau reprenant les statistiques de la Fédération par ligues, par sexes, évolution des licences 2015 vers 2016 et par catégories d'âges. A noter qu'à ce jour la fédération française de savate boxe française compte 54 630 licenciés.

La société E.COTIZ propose un service au club pour la prise de licence en ligne. Les clubs intéressés pourront utiliser ce service pour leurs licenciés qui propose : paiement par carte bancaire, paiement fractionnable, chèques vacances. Aucune obligation aux clubs d'utiliser ce service.

Le coût est de 2,5 % du montant de la licence.

Il est bien précisé qu'il s'agit d'un service pour les clubs et non pas géré par la fédération.

Il est proposé au vote d'autoriser le Président à signer la convention avec E.COTIZ

Approuvé à la majorité : 3 abstentions

Pour information, une présentation des aides fédérales (statistiques) a été effectuée par Guillaume LIVONNEN : reversement effectué, dossiers traités, budget par licencié.

Médical : André MONROCHE

1°) suivi médical réglementaire envoi en urgence au Ministère des Sports (Dr Gilles AZARGUEIX) les propositions de la commission médicale nationale de la Savate Boxe Française co-signées par le Président Joël DHUMEZ et le médecin fédéral André MONROCHE.

2°) la commission médicale souhaite pour la prochaine mandature participer activement au VIDAL sport et santé dans le cadre de la Savate Boxe Française et aussi permettre un approfondissement de la prévention des commotions cérébrales comme proposer par le docteur Jean François CHERMANN sur fond propre de la Fédé.

3°) annonce de modifications profondes du contenu et de la fréquence des certificats médicaux de non contre-indication de la pratique sportive, sauf en ce qui concerne les licenciés pratiquant le combat.

Questions :

Nicolas METAY :

Dans le cadre de formations, IFSA aurait envoyé aux clubs des propositions de formations alors qu'il ne s'agit pas d'une formation fédérale,

Est-ce qu'un cadre d'Etat peut utiliser le réseau fédéral pour effectuer une formation privée ?

Même question pour les formations dispensées par GESIVI Christian AÏT qui présente la fédération comme partenaire alors qu'il n'y a pas de convention d'établie.

L'ordre du jour est épuisé, fin de la réunion.

Le Président



Joël DHUMEZ

Le secrétaire général



Philippe SUISSÉ